

Un trou fédéral de 24 millions “seulement”

■ Le rapport du comité de monitoring sur le budget n'inquiète pas Olivier Chastel (MR).

Les négociateurs du futur gouvernement fédéral l'attendaient avec impatience pour lundi dernier mais il aura fallu attendre hier soir pour connaître le contenu du nouveau rapport du comité de monitoring. Que dit ce document? Le comité de monitoring, qui veille à tenir sous contrôle les dépenses et les recettes de l'Etat, avait une mauvaise nouvelle pour les “suédois”. Même s'il n'y a pas péril en la demeure.

En effet, le comité juge dans son rapport que les estimations décevantes des paramètres économiques en 2015 demandent un effort structurel supplémentaire de 24 millions d'euros, selon un bref communiqué envoyé mercredi soir par le ministre du Budget Olivier Chastel (MR).

Pour rappel, les prévisions de croissance ont en effet été revues à la baisse récemment: le PIB belge ne croîtra que de 1,1 % au lieu de 1,4 % en 2014, et de 1,5 % au lieu de 1,8 % en 2015 alors que l'inflation devrait être plus élevée que prévu. Le manque à gagner pourrait dès lors s'élever à 570 millions d'euros, disait-on à l'issue de la présentation des chiffres par le

Bureau du plan. Les négociateurs avaient prévu une marge de 500 millions d'euros. Mais donc, finalement, le montant de l'effort avancé par le comité de monitoring n'est que de 24 millions d'euros. Toutefois, on évoque ici un effort structurel (calculé sur la base du déficit sans les effets de la conjoncture), et non nominal. “On est dans le bon, on ne parle pas de nominal mais de structurel. Au-delà, nous ne commentons pas, le rapport est envoyé aux coformateurs et aux négociateurs”, s'est contenté de préciser la porte-parole du ministre Olivier Chastel.

Le rapport du comité de monitoring vise à donner une évaluation de l'effort budgétaire structurel nécessaire à consentir pour 2015 sur la base du rapport précédent, datant du mois de juillet, et des nouveaux paramètres économiques transmis par le Bureau fédéral du plan.

Silence radio “suédois”

Plus aucune information ne circule ces dernières heures sur les négociations. Des rencontres bilatérales sont organisées sur le budget entre les coformateurs et les présidents de parti. Le tout se déroule dans des endroits tenus secrets. Normal: on est entré dans la dernière ligne droite, un accord de gouvernement est possible pour la fin septembre. Et donc les négociateurs ont limité au maximum les risques de fuites dans la presse afin de préserver les négociations.

F.C. (avec Belga)

Épinglé

Plus-values taxées?

Réflexion. La taxation des plus-values sur actions serait limitée dans sa portée. Elle ne viserait pas les épargnants qui auraient placé une partie de leurs avoirs en Bourse, mais uniquement les actionnaires disposant d'une large participation dans une entreprise. Et là, pour François Parisi, responsable de la planification patrimoniale chez Puilaetco-Dewaay, il y a une logique. “En taxant les plus-values sur participations, on frappe une base qui n'a pas encore été taxée. A l'inverse, lorsqu'on taxe les plus-values boursières, on taxe quelque chose qui a déjà été taxé en amont au titre de revenus professionnels ou sous forme de droits de succession.” Mais on vend aussi une part d'entreprise? “Oui mais la plus-value réalisée à l'occasion de la cession d'une participation importante, comme celle détenue dans une entreprise familiale, représente le plus souvent une rémunération professionnelle différée.” Le projet gommara en fait en partie la différence de fiscalité entre celle appliquée au détenteur de parts en taxant la plus-value à 25 % alors que celui qui s'est fait payer un salaire normal par son entreprise a vu ses revenus professionnels taxés à 50 %, sans oublier les cotisations sociales. P.V.C.